

Chancellerie

Administration communale  
**Portes closes jusqu'au 19 avril au moins**



**Etat de situation extraordinaire oblige, les portes de l'administration communale resteront fermées ces prochaines semaines. L'accès aux locaux est possible uniquement sur rendez-vous. La priorité est donnée aux contacts téléphoniques et par courrier électronique.**

Depuis plusieurs jours, l'Organe de conduite communal suit l'évolution de la situation sur le front du coronavirus de très près. Il a mis sur pied une équipe pandémie présidée par le maire et constituée de membres du Conseil municipal, du chancelier, de tous les chefs de

service et du commandant des sapeurs-pompiers. Des contacts très étroits sont entretenus avec la préfecture, les milieux sanitaires et la police cantonale.

## **Horaires de travail inchangés**

Dans le but de ralentir le plus possible les risques de propagation du virus, il n'est plus possible d'accéder à l'administration communale sans avoir obtenu un rendez-vous. Seules les prestations de base incontournables sont garanties. La communication par courriel et par téléphone est à privilégier.

Les différents services de l'administration sont par contre joignables comme en situation normale, soit du lundi au vendredi de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h00, excepté le jeudi jusqu'à 18h00 et le vendredi jusqu'à 16h00. Les numéros sont les suivants :

– Administration des finances :	032 942 44 15
– Agence AVS	032 942 44 82
– Bâtiments et infrastructure sportives	032 942 44 31
– Chancellerie	032 942 44 24
– Contrôle des habitants :	032 942 44 72
– Impôts	032 942 44 62
– Police administrative	032 942 44 05
– Service social	032 942 44 94
– Services techniques :	032 942 44 00
– Urbanisme	032 942 44 35

## **Suppressions à la chaîne**

Sauf nécessité absolue, les séances de travail sont supprimées. Pour ce qui est des diverses commissions municipales, la décision de leur convocation appartient aux membres du Conseil municipal en concertation avec leur chef de service respectif.

La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants, qui devait avoir lieu cette semaine, est reportée au début de l'année prochaine. La Foire de printemps du 24 avril est annulée. Le Tour de Romandie ne s'arrêtera pas à Saint-Imier cette année. La soirée avec le voisinage concernant les incivilités sur l'Esplanade des Collèges et la réunion d'information sur l'introduction du système des bons de garde ont également dû être reportées.

## **Plusieurs institutions fermées**

Pour ce qui est des institutions et des lieux qui accueillent du public, ils sont désormais fermés. Il s'agit de la bibliothèque régionale, la ludothèque, le Musée de Saint-Imier, l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE), la salle de spectacles ou encore l'espace Beau-Site. Idem pour le complexe des halles de gymnastique et son bassin de natation.

Les jardins publics et les places de jeu, plus particulièrement celles qui sont situées au nord des halles de gymnastique et à l'Esplanade des Collèges, restent ouvertes à ce stade. Des avis ont été affichés pour éviter des regroupements trop importants. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) note à cet effet que les enfants ne doivent pas être plus de cinq par groupe.

Des opérations de sensibilisation et de prévention sont prévues sur le terrain ces prochains jours. La police administrative et l'animatrice socioculturelle de l'EJE sont impliqués dans le processus.

## **Tâches prioritaires garanties**

Il appartient à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des tâches prioritaires qui lui incombent. C'est en particulier le cas pour le service de permanence des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité, qui continue à être assumé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La gestion des ressources en eau, leur traitement et leur désinfection constitue une tâche prioritaire garantie. Le suivi de la qualité de l'eau distribuée est assuré tant pour le réseau de Saint-Imier que pour ceux des communes de Renan et Sonvilier qui sont placées sous la responsabilité des Services techniques de Saint-Imier. Les réactifs présents dans nos stations permettent un traitement pendant plus de trois mois.

Les contrôles de sécurité et le suivi de la bonne marche des réseaux électriques et de gaz sont également garantis. De nombreuses informations sont disponibles sur le site [www.stsi.saint-imier.ch](http://www.stsi.saint-imier.ch). En cas d'urgence en dehors des heures de bureau (pannes, fuites, dérangements), les services de permanence peuvent être joints au 032 942 44 77 (électricité) et au 032 942 44 88 (eau et gaz).

En ce qui concerne les travaux publics, le ramassage des ordures se déroule comme prévu. La population est invitée à se rendre à la déchetterie qu'en cas de nécessité. Les collaborateurs du service travaillent par équipes distinctes, afin de limiter les risques de propagation du virus.

## **Chantier à la Rue de la Fourchaux**

Malgré la situation qui prévaut actuellement, les Services techniques se voient contraints de débiter les travaux de remplacement de la conduite d'eau dans le secteur est de la Rue de la Fourchaux. Ces derniers mois, la vétusté des conduites et la mise en service du réservoir des Philosophes ont en effet occasionné plusieurs fuites d'eau qui ont eu un impact sur le fonctionnement global du réseau.

Le projet a débuté le lundi 16 mars. Il devrait durer trois à quatre semaines. Afin de réduire la durée du chantier, des déviations de la circulation sont prévues par la Route de Mont Soleil et la Rue des Fontenayes. Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes pour leur coopération durant les travaux.

## **Employeurs et indépendants invités à s'annoncer**

L'agence AVS régionale de Saint-Imier invite les employeurs et indépendants affiliés à lui annoncer de suite une réduction significative du revenu respectivement de la masse salariale, afin que les cotisations d'acomptes puissent être adaptées en conséquence.

En cas de réduction de l'horaire de travail, les employeurs peuvent s'adresser à la caisse de chômage du canton de Berne :

<https://www.vol.be.ch/vol/fr/index/arbeit/arbeitsmarkt/kurzarbeitsentschaedigung.html>.

A noter que la caisse de compensation du canton de Berne n'est pas compétente pour les demandes de soutien financier pour indépendants lors d'une diminution de l'horaire de travail en lien avec le coronavirus. Pour de tels cas, le Conseil fédéral a prévu un fonds de solidarité. Les détails à ce sujet ne sont actuellement pas connus.

## Appel à la solidarité

Toutes les instances communales, qu'elles soient occupées au quotidien à assurer les services de base, à faire face aux urgences ou à mettre en place les moyens pour lutter contre la pandémie, assurent la population de leur soutien. Le Conseil municipal en appelle à la responsabilité individuelle de chacune et chacun.

Un respect strict des règles d'hygiène et de comportement édictées par l'OFSP est impératif. Les contacts sociaux doivent être réduits au maximum ces prochaines semaines. Pour toutes les générations confondues, il s'agit de faire preuve d'une belle solidarité pour surmonter la crise. (Communiqué)



*L'Espace Jeunesse d'Erguël a imaginé un programme « #restecheztoi » pour éviter des regroupements de plus de cinq personnes sur la place de sport derrière les halles de gymnastique.*

Saint-Imier, le 18 mars 2020